

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Date de préparation 26-sept.-2009

Date de révision 28-déc.-2021

Numéro de révision 4

1. Identification

Nom du produit para-Naphtholbenzein indicator solution

Cat No.: AC611310000; AC611315000

Synonymes Aucun renseignement disponible

Utilisation recommandée Produits chimiques de laboratoire.

Utilisations contre-indiquées Aliments, médicaments, pesticides ou produits biocides.

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Company

Importateur / Distributeur Fabricant

Fisher Scientific Acros Organics Fisher Scientific Company
112 Colonnade Road, One Reagent Lane Ottawa, ON K2E 7L6, Fair Lawn, NJ 07410
Canada Fisher Scientific Company
One Reagent Lane Fair Lawn, NJ 07410
Fair Lawn, NJ 07410
Tel: (201) 796-7100

Canada Tel: 1-800-234-7437

Tel: 1-800-234-7437

Numéro d'appel d'urgence For information US call: 001-800-ACROS-01 / Europe call: +32 14 57 52 11

Emergency Number **US:**001-201-796-7100 / **Europe:** +32 14 57 52 99 **CHEMTREC** Tel. No.**US:**001-800-424-9300 / **Europe:**001-703-527-3887

2. Identification des dangers

Classification

Classification WHMIS 2015 Classé comme dangereux en vertu du Règlement sur les produits dangereux (DORS /

2015-17)

Liquides inflammablesCatégorie 1Corrosion cutanée/irritation cutanéeCatégorie 2Lésions oculaires graves/irritation oculaireCatégorie 2Toxicité pour la reproductionCatégorie 2Toxicité spécifique pour certains organes cibles (expositionCatégorie 3

unique)

Organes cibles - Système nerveux central (SNC).

Organe cible spécifique en cas de toxicité - (exposition Catégorie 2

répétée)

Organes cibles - Système cardio-vasculaire, Foie, Rein, Cœur, Effets neurologiques, Yeux, Oreilles.

Toxicité par aspiration Catégorie 1
Dangers physiques non classés ailleurs Catégorie 1

Peut former des peroxydes explosifs

Éléments d'étiquetage

Mot indicateur

Danger

Mentions de danger

Liquide et vapeurs extrêmement inflammables

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

Provoque une irritation cutanée

Provoque une sévère irritation des veux

Peut causer de la somnolence et des étourdissements

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Peut former des peroxydes explosifs



Conseils de prudence

Prévention

Maintenir le récipient fermé de manière étanche

Se procurer les instructions avant l'utilisation

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Défense de fumer

Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception

Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

Intervention

EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ médecin

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin

NE PAS faire vomir

En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin Laver les vêtements contaminés avant réutilisation

En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, du produit chimique en poudre ou une mousse anti-alcool pour l'extinction

Entreposage

Garder sous clef

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche

Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

3: Composition/informations sur les composants

Composant	No. CAS	% en poids
Toluène	108-88-3	54
Alcool isopropylique	67-63-0	45
1(4H)-Naphthalenone,	145-50-6	0.8
4-[(4-hydroxy-1-naphthalenyl)phenylmethylene]-		
Water	7732-18-5	0.2

4. Premiers soins

Rincer immédiatement avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières, Contact avec les yeux

pendant au moins quinze minutes. Une consultation médicale immédiate est requise.

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Obtenir des Contact avec la peau

soins médicaux.

Inhalation Déplacer à l'air frais. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. Ne pas utiliser la

> méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié. Une consultation médicale immédiate est requise.

NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Ingestion

Symptômes et effets les plus

importants

Difficulté à respirer. L'inhalation de concentrations élevées de vapeurs peut causer des symptômes comme des maux de tête, des vertiges, une fatique, des nausées et des

vomissements

Notes au médecin Traiter en fonction des symptômes

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Dioxyde de carbone (CO₂), Produit chimique, Sable sec, Mousse antialcool. Eau Agents extincteurs appropriés

pulvérisée.

L'eau peut s'avérer sans effet, Ne pas utiliser un jet d'eau solide pour éviter la dispersion et Moyens d'extinction inappropriés

la propagation du feu

Point d'éclair 2.8 °C / 37.04 °F

Méthode -Aucun renseignement disponible

Température d'auto-inflammation

Limites d'explosivité

Supérieures Inférieure Sensibilité aux chocs Sensibilité aux décharges

électrostatiques

Aucun renseignement disponible

Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible

Aucun renseignement disponible Aucun renseignement disponible

Dangers spécifiques du produit

Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Produits de combustion dangereux

Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2).

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.

NFPA

Date de révision 28-déc.-2021

Santé Inflammabilité Instabilité Dangers physiques 3 4 1 N/A

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions personnelles Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. S'assurer une ventilation adéquate.

Éliminer toutes les sources d'inflammation. Éviter l'accumulation de charges

électrostatiques.

Précautions environnementales Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

Consulter la section 12 pour des données écologiques supplémentaires.

Méthodes de confinement et de

nettoyage

Éliminer toutes les sources d'inflammation. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Absorber avec une matière absorbante inerte. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Utiliser des outils anti-étincelles et du matériel antidéflagration. Eviter tout contact avec l'eau.

7. Manutention et stockage

Manutention Porter de l'équipement de protection individuelle/du visage. S'assurer une ventilation

adéquate. Tenir à l'écart des flammes, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser des outils anti-étincelles et du matériel antidéflagration. Éviter tout contact prolongé ou répété avec la

peau.

Entreposage. Zone contenant des substances inflammables. Conserver les récipients bien fermés dans

un endroit sec et bien ventilé. Tenir à l'écart des flammes, des surfaces chaudes et des

sources d'inflammation.

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Directives relatives à l'exposition

Composant	Alberta	Colombie-Brita nnique	Ontario	Québec	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
Toluène	TWA: 50 ppm TWA: 188 mg/m³ Skin	TWA: 20 ppm	TWA: 20 ppm	TWA: 50 ppm TWA: 188 mg/m³ Skin	TWA: 20 ppm	(Vacated) TWA: 100 ppm (Vacated) TWA: 375 mg/m³ Ceiling: 300 ppm (Vacated) STEL: 150 ppm (Vacated) STEL: 560 mg/m³ TWA: 200 ppm	mg/m³ STEL: 150 ppm STEL: 560 mg/m³
Alcool isopropylique	TWA: 200 ppm TWA: 492 mg/m³ STEL: 400 ppm STEL: 984 mg/m³	TWA: 200 ppm STEL: 400 ppm	TWA: 200 ppm STEL: 400 ppm	TWA: 400 ppm TWA: 985 mg/m³ STEL: 500 ppm STEL: 1230 mg/m³	TWA: 200 ppm STEL: 400 ppm	(Vacated) TWA:	mg/m³ STEL: 500 ppm STEL: 1225

<u>Légende</u>

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)

OSHA - Sécurité et administration de la santé

NIOSH IDLH: NIOSH - National Institute for Occupational Safety and Health

Mesures techniques

Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. S'assurer que des douches oculaires et des douches de sécurité sont situées à proximité de l'emplacement des postes de travail. Utiliser un matériel électrique/de

ventilation/d'éclairage/antidéflagrant.

Dès que possible, mettre en place des mesures de contrôle technique comme l'isolement ou le confinement du procédé, l'introduction de modifications du procédé ou de l'équipement pour minimiser les rejets ou les contacts, et l'utilisation de systèmes de ventilation correctement conçus pour maîtriser les matières dangereuses à la source

<u>Équipement de protection individuelle</u>

Protection des yeux Porter des lunettes de sécurité anti-éclaboussures ou des lunettes de protection adéquates

comme on le décrit dans la norme 29 CFR 1910.133 de l'OSHA relative à la protection

oculaire et faciale.

Protection des mains Porter des vêtements et des gants de protection appropriés pour éviter toute exposition

cutanée.

Matériau des gants		Le temps de passage	Épaisseur des gants	Commentaires à gants
	Caoutchouc nitrile	Voir les recommandations du	-	Protection contre les
		fabricant		éclaboussures seulement

Inspecter les gants avant de l'utiliser

Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants.

(Consulter le fabricant / fournisseur pour des informations)

S'assurer que les gants sont appropriés pour la tâche

compatibilité chimique, dextérité, conditions opérationnelles, Susceptibilité utilisateur, par exemple effets de sensibilisation Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles qu Enlever les gants avec soin en évitant la contamination cutanée

Protection respiratoire

Lorsque les travailleurs sont exposés à des concentrations qui excèdent la limite d'exposition, ils doivent utiliser des appareils respiratoires approuvés appropriés. Observer la norme 29CFR 1010.134 de l'OSHA relative aux respirateurs. Si nécessaire, toujours porter un respirateur approuvé par NIOSH.

Pour protéger le porteur, l'équipement de protection respiratoire doit être correctement ajusté, utilisé et entretenu

Lorsque PRE est utilisé un test d'adéquation du masque doit être effectuée

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucun renseignement disponible.

Mesures d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Retirer et laver les vêtements et les gants contaminés, y compris l'intérieur, avant de les réutiliser. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique Liquide

Aspect Brun-rouge pâle
Odeur Inodore

Seuil de perception de l'odeur Aucun renseignement disponible

pHAucun renseignement disponiblePoint/intervalle de fusionAucune donnée disponiblePoint/intervalle d'ébullitionAucun renseignement disponible

Point d'éclair 2.8 °C / 37.04 °F

Taux d'évaporationAucun renseignement disponibleInflammabilité (solide, gaz)Aucun renseignement disponible

Limites d'inflammabilité ou d'explosion

Supérieures
Inférieure
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
Aucun renseignement disponible

Densité de vapeur > 1

Densité 0.83

Solubilité
Coefficient de partage octanol: eau
Température d'auto-inflammation
Température de décomposition
Viscosité

Insoluble dans l'eau
Aucune donnée disponible
Aucun renseignement disponible
Aucun renseignement disponible
Aucun renseignement disponible

10. Stabilité et réactivité

Danger de réaction Aucun connu suivant les informations fournies.

Stabilité Stable dans des conditions normales. Peut former des peroxydes explosifs.

Conditions à éviter Tenir à l'écart des flammes, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Produits

incompatibles.

Matières incompatibles Agents oxydants forts

Produits de décomposition

dangereux

Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO2)

Polymérisation dangereuse Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

Réactions dangereuses Aucun dans des conditions normales de traitement.

11. Données toxicologiques

Toxicité aiguë

Renseignements sur le produit

DL50 par voie orale

Aucun renseignement sur la toxicité aiguë n'est disponible pour ce produit

Compte tenu des données ATE, les critères de classification ne sont pas remplis. ATE >

2000 mg/kg.

DL50 par voie cutanée

Compte tenu des données ATE, les critères de classification ne sont pas remplis. ATE >

2000 mg/kg.

Vapeur CL50

Compte tenu des données ATE, les critères de classification ne sont pas remplis. ATE > 20

mg/l.

Renseignements sur les

composants

Composant DL50 orale		DL50 épidermique	LC50 Inhalation		
	Toluène	> 5000 mg/kg (Rat)	LD50 = 12000 mg/kg (Rabbit)	26700 ppm (Rat) 1 h	
	Alcool isopropylique	5045 mg/kg(Rat) 3600 mg/kg(Mouse)	12800 mg/kg (Rat)	72.6 mg/L (Rat)4 h	
	Water	-	-	-	

Toxicologically Synergistic

Aucun renseignement disponible

Products

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Irritation Irritant pour les yeux

Sensibilisation Aucun renseignement disponible

Cancérogénicité Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a inscrit un ingrédient comme un

cancérogène.

Composant	No. CAS	CIRC	NTP	ACGIH	OSHA	Mexique
Toluène	108-88-3	Non inscrit(e)				
Alcool isopropylique	67-63-0	Non inscrit(e)				
1(4H)-Naphthalenone, 4-[(4-hydroxy-1-naphth alenyl)phenylmethylen e]-		Non inscrit(e)				

Water	7732-18-5	Non inscrit(e)				
-------	-----------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------

Effets mutagènes Aucun renseignement disponible

Effets sur la reproduction Aucun renseignement disponible.

Effets sur le développement Component substance is listed on California Proposition 65 as a developmental hazard.

Tératogénicité Aucun renseignement disponible.

STOT - exposition unique

STOT - exposition répétée Système cardio-vasculaire Foie Rein Cœur Effets neurologiques Yeux Oreilles

Système nerveux central (SNC)

Danger par aspiration Aucun renseignement disponible

Symptômes / effets, aigus et différés

L'inhalation de concentrations élevées de vapeurs peut causer des symptômes comme des

maux de tête, des vertiges, une fatigue, des nausées et des vomissements

Renseignements sur les perturbateurs endocriniens

Aucun renseignement disponible

Autres effets nocifs Les propriétés toxicologiques n'ont pas été entièrement étudiées.

12. Données écologiques

Écotoxicité

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

Composant	Algue d'eau douce	Poisson d'eau douce	Microtox	Daphnia magna
Toluène	EC50: = 12.5 mg/L, 72h static (Pseudokirchneriella subcapitata) EC50: > 433 mg/L, 96h (Pseudokirchneriella subcapitata)	50-70 mg/L LC50 96 h 5-7 mg/L LC50 96 h 15-19 mg/L LC50 96 h 28 mg/L LC50 96 h 12 mg/L LC50 96 h	EC50 = 19.7 mg/L 30 min	EC50: = 11.5 mg/L, 48h (Daphnia magna) EC50: 5.46 - 9.83 mg/L, 48h Static (Daphnia magna)
Alcool isopropylique	EC50: > 1000 mg/L, 96h (Desmodesmus subspicatus) EC50: > 1000 mg/L, 72h (Desmodesmus subspicatus)	LC50: = 9640 mg/L, 96h flow-through (Pimephales promelas) LC50: > 1400000 μg/L, 96h (Lepomis macrochirus) LC50: = 11130 mg/L, 96h static (Pimephales promelas) LC50: = 10000000 μg/L, 96h (Daphnia)	= 35390 mg/L EC50 Photobacterium phosphoreum 5 min	13299 mg/L EC50 = 48 h 9714 mg/L EC50 = 24 h

Persistance et dégradabilité Aucun renseignement disponible

Bioaccumulation Aucun renseignement disponible.

Mobilité Aucun renseignement disponible.

Composant	Log Poctanol/eau
Toluène	2.7
Alcool isopropylique	0.05
1(4H)-Naphthalenone, 4-[(4-hydroxy-1-naphthalenyl)phenylmethylene]-	6.4

13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination

Les entités générant des déchets chimiques doivent vérifier si la substance chimique rejetée est classée comme déchet dangereux. Les entités générant des déchets doivent également consulter les réglementations locales, régionales et nationales sur les déchets dangereux pour garantir une classification totale et précise.

Composant	RCRA - déchets de série U	RCRA - déchets de série P	
Toluène - 108-88-3	U220	=	

14. Informations relatives au transport

DOT

No ONU UN1993

Nom officiel d'expédition Liquide inflammable, n.s.a.
Nom technique (TOLUENE, ISOPROPANOL)

Classe de danger 3 Groupe d'emballage II

_ TMD

No ONU UN1993

Nom officiel d'expédition Liquide inflammable, n.s.a.

Classe de danger 3 Groupe d'emballage II

IATA

No ONU UN1993

Nom officiel d'expédition Liquide inflammable, n.s.a.

Classe de danger 3 Groupe d'emballage II

IMDG/IMO

No ONU UN1993

Nom officiel d'expédition Liquide inflammable, n.s.a.

Classe de danger 3 Groupe d'emballage II

15. Informations sur la règlementation

Inventaires internationaux

Composant	No. CAS	DSL	NDSL	TSCA	TSCA Inventory notification - Active-Inactive	EINECS	ELINCS	NLP
Toluène	108-88-3	Х	-	Х	ACTIVE	203-625-9	-	-
Alcool isopropylique	67-63-0	Х	-	Х	ACTIVE	200-661-7	-	-
1(4H)-Naphthalenone, 4-[(4-hydroxy-1-naphthalenyl)phen ylmethylene]-	145-50-6	X	-	X	ACTIVE	205-656-3	-	-
Water	7732-18-5	Х	_	X	ACTIVE	231-791-2	_	_

Composant	No. CAS	IECSC	KECL	ENCS	ISHL	TCSI	AICS	NZIoC	PICCS
Toluène	108-88-3	Х	KE-33936	X	Х	Х	Х	Х	Х
Alcool isopropylique	67-63-0	Х	KE-29363	Х	Х	Х	Х	Х	Х
1(4H)-Naphthalenone, 4-[(4-hydroxy-1-naphthalenyl)phen	145-50-6	Х	KE-20725	-	-	Х	Х	Х	Х
ylmethylene]-									
Water	7732-18-5	X	KE-35400	X	-	X	X	Х	Х

Légende:

X - Inscrit '-' - Not Listed

KECL - NIER number or KE number (http://ncis.nier.go.kr/en/main.do)

LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

IECSC - Chinese Inventory of Existing Chemical Substances

KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

Canada

FDS conforme aux dispositions de la norme canadienne - Partie 4, annexes 1 et 2 du Règlement sur les produits dangereux (RSD) et conforme aux exigences du Règlement sur les produits dangereux (alinéa 13 (1) a) de la Loi sur les produits dangereux (HPA)).

Composant	NPRI	Agence Canadienne de Protection de l'Environnement (CEPA) - Liste des substances toxiques	Le Plan de gestion des produits chimiques du Canada (CEPA)
Toluène	Part 1, Group A Substance Part 5, Individual Substances Part 4		
	Substance		
Alcool isopropylique	Part 1, Group A Substance		
	Part 5, Individual Substances Part 4		
	Substance		

Autres réglementations internationales

Autorisation/Restrictions selon EU REACH

Composant	substances soumises à	REACH (1907/2006) - Annexe XVII - Restrictions applicables à certaines substances dangereuses	Règlement REACH (CE 1907/2006) article 59 - Liste candidate des substances extrêmement préoccupantes (SVHC)
Toluène	-	Use restricted. See item 48. (see link for restriction details) Use restricted. See item 75. (see link for restriction details)	-
Alcool isopropylique	-	Use restricted. See item 75. (see link for restriction details)	-

https://echa.europa.eu/substances-restricted-under-reach

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Composant	No. CAS	OECD HPV	Des polluants organiques persistants	Potentiel de destruction de l'ozone	Restriction des substances dangereuses (RoHS)
Toluène	108-88-3	Inscrit(e)	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Alcool isopropylique	67-63-0	Inscrit(e)	Non applicable	Non applicable	Non applicable
1(4H)-Naphthalenone,	145-50-6	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
4-[(4-hydroxy-1-naphthalenyl)					
phenylmethylene]-					
Water	7732-18-5	Inscrit(e)	Non applicable	Non applicable	Non applicable

Composant	No. CAS	La directive Seveso III (2012/18/EU) - Quantités de qualification pour la notification des accidents majeurs	Directive Seveso III (2012/18/CE) - Quantités de qualification pour Exigences relatives aux rapports de sécurité	Rotterdam Convention (PIC)	Basel Convention (Hazardous Waste)
Toluène	108-88-3	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Annex I - Y42
Alcool isopropylique	67-63-0	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Annex I - Y42
1(4H)-Naphthalenone, 4-[(4-hydroxy-1-naphthalenyl) phenylmethylene]-	145-50-6	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Water	7732-18-5	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

-10	6. <i>F</i>	\u1	tres	ini	tori	mati	ions

Préparée par

Affaires réglementaires

Email: EMSDS.RA@thermofisher.com

 Date de préparation
 26-sept.-2009

 Date de révision
 28-déc.-2021

 Date d'impression
 28-déc.-2021

Sommaire Ce document a été mis à jour pour se conformer aux exigences du SIMDUT 2015 pour

s'aligner sur le Système général harmonisé (SGH) pour la classification et l'étiquetage des

produits chimiques.

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte

Fin de la fiche de données de sécurité